



HÔTEL DE VILLE

Direction Générale des Services  
N° tél. : 01.69.49.76.31  
N/Réf. : NDA/BP/CD

Certifié exécutoire sur le compte tenu de la structure  
le 16/7/2010 et de la publication  
le 20/7/2010  
Le Maire



**Arrêté n° 2010/346**  
**(série A)**

**OBJET** : Délégation de fonctions et de signature durant l'absence du Maire à Madame Paule FONTANIEU, Deuxième Adjoint

Le Député-Maire de la commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, notamment son article L 2122-18,

VU l'ordre du tableau du Conseil Municipal,

VU la délibération du Conseil Municipal du 7 avril 2008 autorisant le Maire-Adjoint appelé à remplacer le Maire en cas d'absence et d'empêchement, à signer également les décisions prises en application de l'article L 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales,

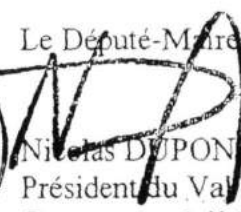
CONSIDERANT que le Maire, ainsi que le Premier Adjoint sont empêchés durant la période du 7 au 29 août 2010 inclus,

**ARRETE**

**Article 1<sup>er</sup>** : Conformément à l'ordre du tableau du Conseil Municipal, Madame Paule FONTANIEU, Deuxième Adjoint, remplace provisoirement, durant la période du 7 au 29 août 2010 inclus, le Maire dans la plénitude de ses fonctions. Elle reçoit donc délégation de fonctions et de signature pour traiter les affaires correspondantes.

**Article 2** : Le présent arrêté sera transmis à Monsieur le Préfet de l'Essonne, Monsieur le Trésorier Principal de Brunoy, Receveur Municipal et à l'intéressée.

Fait à Yerres, le 15 juillet 2010

Le Député-Maire  
  
Nicolas DUPONT-AIGNAN  
Président du Val d'Yerres  
Communauté d'Agglomération